

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT**N ° 19**présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 1ER BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'extension du délai de recours à l'IVG médicamenteuse est dangereuse.

Par ailleurs, la vocation des sages-femmes n'est pas de mettre un terme à une grossesse mais de la mener à son aboutissement.